



**MAIRIE DE CHEU 89600  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Maurice HARIOT, Hervé DUBUC, Jean-Michel REMY, Pascal MILLON, Julie SCAVAZZA, , Jessie BOURSIN, Jean-Christophe BURTIN, Sébastien OLLIVIER, Jérôme PARIS

Excusé(es) : Matthieu ROY qui a donné pouvoir à Maurice HARIOT  
Michèle CHARREAU qui a donné pouvoir à Hervé DUBUC  
Magali SCHIERER-ALLIE qui a donné pouvoir à Julie SCAVAZZA  
Fanny PEREIRA, Christelle CROCHOT

Secrétaire de séance : Jessie BOURSIN

**1. Approbation du Conseil Municipal du 28 mars 2025**

Le compte rendu est validé à l'unanimité

**2. Signature des délibérations du Conseil Municipal du 28 mars 2025**

**3. Redevances d'occupation du domaine public et redevance de concessions gaz**

Tous les ans, la collectivité perçoit les redevances d'occupation du domaine public et la redevance de concessions gaz.

Les montants pour l'année 2025 sont les suivants :

- Enedis : 241,00 €
- Orange : 657,28 €
- Grdf : 265,00 €
- Grdf (concessions gaz) : 643,00 €

➤ Vote : pour à l'unanimité

**4. Demande d'échange de terrain**

La commune de Chéu a reçu une demande d'un administré pour faire un échange de morceau de terrain. Cet échange consisterait à fermer un chemin communal pour qu'une portion devienne la propriété de l'administré et celui-ci donnerait en échange deux portions de son terrain pour recréer un passage piéton qui contournerait sa propriété.  
Le conseil municipal refuse la proposition

➤ Vote : pour l'échange : 1 – contre l'échange : 11

**5. Subventions aux associations**

Suite à la transmission des documents demandés, une subvention est accordée au Centre de Vol à Voile (Planeurs) pour un montant de 500 €.

Les autres associations qui n'ont pas encore retourné leur demande de subvention avec les justificatifs, peuvent encore le faire et leur dossier passera lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Vote : pour à l'unanimité

➤

**6. Tarif foire automnale et vide grenier**

Depuis la mise en place de la foire de Chéu, les tarifs des emplacements foire et vide-greniers n'ont pas été actualisés.

Il est proposé de modifier les tarifs comme suit, à compter de cette année :

- Emplacement foire (3m x 3m) : 10 €
- Emplacement vide-greniers : 2 € le mètre linéaire
- Gratuité pour les exposants de la foire habitant Chéu et les sponsors (publicité dans le journal local)

➤ Vote : pour à l'unanimité

## 7. Régie de la foire

Après échange avec le trésorier, il convient d'actualiser les termes de la régie de recettes de la foire automnale de Chéu. En effet, le cautionnement n'existe plus, il est donc nécessaire de retirer cet article. Le montant du fonds de caisse passe à 30 € et le comptable assignataire est celui de Joigny et non plus Saint-Florentin.

➤ Pas de vote pour ce point

## 8. Affaires et questions diverses

- Remerciements :
  - Famille VAILLIER suite au décès d'Odette
  - Club temps libre pour la subvention
  - Association de Jaulges pour le prêt du foyer pour leurs répétitions de gala
- Le conseil départemental va baisser le tonnage de la route de Lordonnois à 7,5 tonnes
- M. BRUCHARD Pascal a fait don d'arrosoirs pour le cimetière
- Les parcelles de bois de la commune sont passées au régime forestier et seront entretenuées par l'ONF
- 13 juillet : retraite aux flambeaux, repas, feu d'artifice et bal dansant
- Courrier de délation : le Maire répondra lorsqu'elle aura un interlocuteur officiel. La communauté de communes et la gendarmerie qui sont avertis de ce courrier, feront de même

La séance est levée aux environs de 20 h 15.

